

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

Le vingt-six mai deux mille onze, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mai 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

Présents :

Mmes DUTAY Marie-Renée, GRIMAULT Séverine, HAMON Chantal, HAMON Patricia, LOGEUX Karine, PAQUET Isabelle, LACOURT Marie-Cécile, TOURNEUR Frédérique,
MM CHASLES Paul, CRAMBERT Jean-Paul, DAVID Stéphane, FERREOL Thierry, LE DIRACH Didier, MÉLOT Jacques, THEAUDIN Bruno, RENAUD Jean-Marc, RIU Jean-Paul.

Absent :

M. BÉGUINEL Jean-Pierre

Mme TOURNEUR Frédérique est désignée secrétaire

36/11 Subventions aux associations 2011.

M. Thierry FERREOL, membre de la commission finances, présente les propositions de la commission concernant les montants des subventions aux associations pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions présentées ci-dessous :

Votants : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - 2011						
Associations	CM du 26/05/2011				proposition 2011	Observations
	Rappel	Rappel	rappel	rappel		
	2007	2008	2009	2010		
ASSOCIATIONS DE BAULON						
Tennis de Table Baulon	312 €	396 €	400 €	950 €	950 €	
Gymnastique Volontaire	170 €	436 €	400 €	450 €	450 €	
Association Loisirs et Culture	1 131 €	1 478 €	1 100 €	1 250 €	1 250 €	
Jeunesse Sportive BAULON	2 158 €	2 363 €	2 000 €	1 950 €	1 950 €	
Volley Ball ON					600 €	
Baulon Sentiers Nature	266 €	422 €	350 €	350 €	350 €	
Baulon Art Floral	200 €	317 €	300 €	300 €	- €	En suspens
ACCA Baulon	350 €	350 €	300 €	250 €	10 €	très excédentaire
Amicale des Sapeurs-Pompiers	570 €	570 €	300 €	250 €	250 €	
Amicale des Pompiers retraités	101 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Comité des fêtes	875 €	892 €	500 €	500 €	- €	
Troupe théâtrale "Les Baladins"	155 €	160 €	100 €	50 €	10 €	
Rhapsody	155 €	160 €	150 €	150 €	150 €	musicole
Espaces Jeux "Les Babies"	200 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	
U.C.A.B. BAULON	417 €	417 €	300 €	- €	- €	
U.N.C. BAULON	107 €	107 €	100 €	100 €	10 €	très excédentaire
Naïade	100 €	100 €				
Foyer Laïque		100 €	100 €	100 €	100 €	
ludothèque						
Shakti YOGA					250 €	
Tennis club baulon				350 €	350 €	
TOTAL	7 267 €	9 368 €	7 500 €	8 100 €	7 280 €	
ASSOCIATIONS HORS-COMMUNE						
Pont de Pierre - LASSY	43 €	45 €				
FNATH	43 €	45 €				
"les petits mousses" Centre de Loisirs "Les Bruyères" - BREAL	8 531 €	8 957 €	14 697 €	21 132 €	24 654 €	2783 DEMANDEE soit + 3522€ par rapport à 2010
TOTAL	8 617 €	9 047 €	14 697 €	21 981 €	27 288 €	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE BAULON						
Assoc. P. élèves - Ec.Publique	2 564 €	2 584 €	2 550 €	2 856 €	2 584 €	2009 (17 €/élève - 150 élèves) 2010 (17 €/élèves - 168 élèves) 2011 (152 élèves)
Assoc. P. élèves - Ecole Privée	1 948 €	1 989 €	2 193 €	2 142 €	2 057 €	129 élèves(2009) 126 élèves (2010) 121 élèves (2011)
MFR Baulon		500 €	300 €	350 €	350 €	
Ecole publique - classe			665 €	800 €	600 €	
TOTAL	4 512 €	5 073 €	5 708 €	6 148 €	5 591 €	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT HORS-COMMUNE						
CFA B.T.P. 35	72 €	50 €	75 €	75 €		3.00 €
Chambre des Métiers 35	24 €	25 €	50 €	75 €		6
Maison Familiale de Goven	72 €	75 €	50 €	50 €		
Maison Familiale de Montauban	48 €	50 €	75 €	50 €		
Institut Paul Cézanne Fougères	24 €	25 €	25 €	25 €		
MFR Carquefou				25 €		
MFR St grégoire				50 €		2
MFR HEDE						1
chambre des métiers 22				25 €		
Autres	991 €					
TOTAL	1 231 €	225 €	275 €	375 €	- €	
TOTAL GENERAL	21 627 €	23 713 €	28 180 €	36 604 €	40 159 €	

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

37/11 Aliénation d'un chemin rural à Lardillouze.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'aliénation d'un chemin rural situé au lieu-dit « Lardillouze ».

Mme PAQUET, 1^{ère} adjointe, propose une cession pour un montant de 1 000€ et, indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,
- l'aliénation du chemin susvisé
- la cession pour un montant de 1 000€.

38/11 ZAC du Bignon – Abandon de la procédure de modification de ZAC.

Par délibération du 5 février 2008, le conseil municipal a créé la ZAC du Bignon dont le périmètre intégrait une surface d'environ 18,3 hectares permettant d'assurer la cohérence de l'opération d'aménagement considérée comme indispensable à l'avenir de notre commune.

A la suite d'une procédure de consultation, le Conseil Municipal a désigné la Société Acanthe, en qualité d'aménageur pour l'ensemble de l'opération.

La Société Acanthe nous ayant fait part de difficultés, notamment d'ordre économique, pour la poursuite de l'opération sur la totalité de son périmètre, le Conseil Municipal s'est prononcé le 9 décembre 2010 en faveur d'une procédure de modification de la ZAC dont le périmètre pouvait être ramené à 12,7 hectares, emportant une réduction du nombre de logements, soit 170 au lieu de 250.

Les études qui ont été menées dans le cadre de cette procédure amènent à constater que le nouveau périmètre de ZAC serait fortement impacté par la définition d'une zone humide, le diagnostic au titre de l'archéologie préventive, le maintien d'un espace naturel et paysager, réduisant d'autant le potentiel d'urbanisation.

C'est l'opération toute entière qui risquait de ne plus être viable.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable de revenir au périmètre de la ZAC, tel qu'il a été défini lors de l'approbation du dossier de création, le 5 février 2008.

Ce plan, à nouveau, est annexé à la présente délibération qui mettra fin à la procédure de modification.

La société ACANTHE a été informée de cette nouvelle orientation et y a donné son accord.

Par voie de conséquence, il sera mis fin également à la procédure de concertation avec le public, en cours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ Décider qu'il soit mis fin à la procédure de modification du dossier de création, qui a été engagée à la suite de la délibération du 9 décembre 2010,
- ✓ Décider qu'en conséquence, il soit mis fin à la procédure de concertation avec le public,
- ✓ De dire que l'opération ZAC du Bignon se poursuivra, notamment en phase de réalisation, sur le périmètre approuvé le 5 février 2008.

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'ensemble des propositions susvisées.

Votants : 17 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

39/11 Régime indemnitaire - IFTS

M. Thierry FERREOL, adjoint, rappelle les délibérations du conseil municipal du 30 mars 2006 adoptant les modalités du régime indemnitaire pour le personnel communal et, des 24 juillet 2007, 26 février 2009 et 24 février 2011 relatives aux mises à jour du régime indemnitaire.

Il propose une nouvelle mise à jour de ce dispositif :

- Supprimer l'Indemnité d'Administration et de Technicité de coefficient 1 de l'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles et de créer l'Indemnité d'Administration et de Technicité de coefficient 1 pour l'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles.
- Suite au recrutement, à compter du 6 juin 2011 d'un nouveau secrétaire général au grade d'Attaché, M. Thierry FERREOL propose d'attribuer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires de coefficient 2.

Les autres indemnités du personnel communal restent inchangées.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et Obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, modifié,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, modifié,

Vu le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'instituer l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires,**
- **d'accepter cette nouvelle mise à jour,**
- **Cette modification prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, et au 6 juin 2011 pour l'Attaché pour l'IFTS coefficient 2,**
- **Ces montants sont versés mensuellement.**

40/11 Suppression et création de poste : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Sur proposition de M. Thierry FERREOL, adjoint, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes, applicables au 1er janvier 2011 :

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

- Suppression de l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet 31,75 h.
- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet 31,75 h.

41/11 Création d'une commission spécifique pour la vente des 4 lots libres de constructeur (Secteur de l'Ancienne Gare, Route de Lassy)

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, procède à la désignation des membres de cette commission communale. Le nombre de membres de cette commission est fixé à 4.

Seuls 4 candidats se présentent et sont élus à l'unanimité :

- Mme HAMON Chantal
- Mme GRIMAULT Séverine
- Mme PAQUET Isabelle
- Mme TOURNEUR Frédérique

Une date de réunion sera proposée ultérieurement pour étudier les différents dossiers.

42/11 Modification des statuts de l'ACSOR

M. le Maire informe le conseil municipal d'une modification des statuts liée aux compétences de la communauté de communes du canton de Guichen concernant le projet de construction d'un bâtiment emploi services, sis rue du Commandant Charcot à Guichen, et qui hébergera :

- Services communautaires : Point Accueil Emploi et Point Information Jeunesse
- Mission Locale
- Relais Assistantes Maternelles
- Association intermédiaire ACTION
- Association ADS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts.

43/11 Infos diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles propositions pour le nom de la voie d'accès à la salle des sports :

- ✓ Rue Comte Alphonse de Pioger (Maire de Baulon 1935-1971)
- ✓ Rue Robert Baulon (ancien rugbyman)

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite au refus émis par les propriétaires de la boulangerie, une modification de l'emplacement du distributeur automatique de billets (DAB) est nécessaire. Il est proposé une installation Rue Treluyer. Proposition approuvée par le Conseil municipal.

- M. le Maire précise que le carottage du terrain de football est remis à une date ultérieure, du fait de la sécheresse.

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011

- Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de M. le préfet en date du 28 avril 2011, et précise qu'une réunion publique aura lieu après avis des Maires du Canton.

- Mme Chantal HAMON et M. Bruno THEAUDIN demandent si le Forum des associations aura lieu le même jour que le Comice agricole (03/09/2011). Il est précisé qu'un courrier sera transmis aux associations pour connaître leur position. Après consultation de l'assemblée, les membres du conseil souhaitent que les deux manifestations aient lieu le même jour (Votants : 17 Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3)

- M. Thierry FERREOL, adjoint, précise que les conseillers et représentants des parents d'élèves sont invités à l'école publique, route de Lassy, le 11 juin 2011 à 10h00, pour une démonstration de « l'Ecole Numérique Rurale ».